

Nombre de membres : 34

N°2020-57

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le mardi 22 décembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Chapiteau de la Fontanelle à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 décembre deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérourard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean Maynard à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : François Chaulet

Objet : Décision Modificative n°2020-01. Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2020.

Monsieur le Président explique que cette première décision modificative sur le Budget Annexe «Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes intervient après environ 6 mois d'exercice budgétaire (vote du budget le 27 juillet 2020) et permet de procéder aux derniers ajustements.

Elle s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement					
Fonctionnement dépenses			Fonctionnement recettes		
Chapitres	Articles	Montant	Chapitres	Articles	Montant
65	6541	-158,99 €			
66	66112	158,99 €			
O42	675	11 626,60 €			
O23		-11 626,60 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Section d'Investissement					
Investissement dépenses			Investissement recettes		
Chapitres	Articles	Montant	Chapitres	Articles	Montant
			O21		-11 626,60 €
			O40	21782	11 626,60 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

-ADOpte cette Décision Modificative n°2020-01 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2020 et selon les tableaux ci-dessus

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD